



Centre de recherche sur la mondialisation

English

italien español

srpski português

العربية Deutsch

www.mondialisation.ca
Concernant le CRM
Contact
Devenez membre
Magasin en ligne

Le 1 mai 2012
«Le printemps québécois»: manifestations et répression poli



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie

La face cachée de la hausse des droits de scolarité

par **Pierre Dubuc**



Mondialisation.ca, Le 27 avril 2012
L'aut'journal info - 2012-04-06

 [Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)
 [Imprimer cet article](#)

0

submit

43

5

Digg +

reddit

f Share

Tweet

Dans une étude publiée récemment par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), les économistes Jules Bélanger et Oscar Calderon évaluent à 6 000 le nombre d'étudiants à temps plein de moins par année à partir de 2016-2017 par suite de la hausse des droits de scolarité.

Dans une opinion publiée dans Le Devoir (23 mars 2010) sous le titre « Gels et dégels : bref rappel historique », le sociologue Pierre Doray et la doctorante Amélie Groleau corroborent cette analyse.

Ils rappellent que, lorsque Robert Bourassa a procédé au début des années 1990 à un important dégel des droits de scolarité, la conséquence fut immédiate. « Les inscriptions chutèrent jusqu'en 1997. Cette décroissance se fit essentiellement sentir dans les universités francophones, qui connurent une baisse de plus de 26 000 inscriptions en cinq ans. »

L'éditorialiste André Pratte de La Presse conteste cette interprétation. Il écrit que la hausse n'aura pas d'effet sur le nombre d'étudiants inscrits dans les universités du Québec. Il en tient pour preuve que « depuis 2007, la participation aux études universitaires continue à grimper malgré l'augmentation des droits de scolarité » (La Presse, 25 février 2012).

Qui a raison? Les deux! Et l'explication se trouve dans la précision apportée par Doray et Groleau à propos des universités anglophones. « Si les universités anglophones ne furent pas autant touchées par cette décision politique de Robert Bourassa, c'est probablement en raison de leur plus fort recrutement en dehors du Québec ».

Aujourd'hui, les universités francophones sont partie prenante, elles aussi, de l'« industrie des étudiants étrangers » et il y a fort à parier qu'elles vont remplacer les étudiants québécois, écartés par des droits de scolarité trop élevés, par des étudiants recrutés à l'étranger.

L'industrie des étudiants étrangers

La présence d'étudiants étrangers dans nos institutions d'enseignement est évidemment source d'enrichissement culturel. Au niveau collégial, elle permet même dans des régions éloignées des grands centres de compléter des programmes en compensant la diminution du nombre d'étudiants québécois, conséquence d'un faible taux de natalité et de l'exode des jeunes vers les villes.

Mais ce n'est pas de cet enrichissement dont il est question ici. À l'ère de la mondialisation, nos universités n'auraient, comme se plaisent à le répéter leurs recteurs, d'autre choix que de se placer en concurrence avec les autres universités de la planète. Le recrutement d'étudiants étrangers devient alors un enjeu fondamental.

D'ailleurs, lors des consultations pré-budgétaires, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a mis de l'avant comme deuxième recommandation l'objectif

Recherche

Archives

Index des Auteurs

RSS | [Ce qu'est le RSS](#)

Visitez notre site web

GlobalResearchTV



d'« accroître les ressources pour attirer les étudiants étrangers ». Le maintien du cap sur le refinancement des universités était évidemment la première.

L'industrie des étudiants étrangers est un phénomène mondial en pleine expansion. Elle est la troisième industrie de l'Australie. L'an dernier, le gouvernement McGuinty de l'Ontario l'envisageait comme un moyen privilégié pour réduire le déficit de la province. Il avait fixé comme objectif d'augmenter de 50% le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers dans les collèges et les universités de la province au cours des cinq prochaines années.

Des articles du Globe and Mail expliquaient alors qu'au-delà des droits de scolarité, il fallait tenir compte des retombées économiques de la simple présence de ces étudiants en sol ontarien. C'était particulièrement important, selon le Globe, dans le cas des étudiants et des étudiantes des riches Émirats qui s'amaient avec plusieurs membres de leur famille, et même des chaperons pour les jeunes filles!

Selon le ministère de l'Éducation du Québec, il y avait, au niveau mondial, en 2008, 3,3 millions d'étudiants scolarisés dans des pays dont ils ne sont pas ressortissants. Une hausse de 154% sur une période de cinq ans.

Au Québec, la hausse était comparable et le nombre d'étudiants étrangers dans le réseau universitaire est passé, au cours de la même période de cinq ans se terminant en 2008, de 9 135 à 22 512, pour une hausse de 146%, une croissance plus rapide que celle du nombre total d'étudiants. La hausse s'est poursuivie par la suite pour atteindre 26 191 en 2010. Aujourd'hui, dans nos universités, près d'un étudiant sur dix est originaire de l'étranger.

Le modèle : les universités anglophones

La répartition des étudiants internationaux est inégale entre les universités québécoises. Les trois universités anglophones s'accaparent de la part du lion avec 41,2% du total, même si les anglophones ne représentent que 8,3% de la population du Québec.

Le partage est la suivant : Bishop's (1,1%), Concordia (15,3%) et McGill (24,8%). Signalons, au passage, que la moitié des étudiants de McGill proviennent de l'extérieur du Québec, soit environ 25% du Canada anglais et un autre 25% de l'extérieur du pays.

Du côté francophone, l'Université de Montréal arrive en tête avec 13,2% de l'ensemble des étudiants internationaux, soit près de la moitié moins que McGill.

La disproportion du recrutement entre les universités anglophones et francophones explique l'engouement des universités francophones à offrir des cours en anglais, comme on l'a vu récemment aux HEC. On se rappellera également qu'en 2009, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avait décidé d'offrir six cours en anglais dans le but avoué de recruter des étudiants étrangers.

Mondialisation oblige, le bassin d'étudiants internationaux désirant suivre des cours en anglais est beaucoup plus important que celui d'étudiants désireux de s'inscrire à des cours en français. À titre d'indication, mentionnons qu'environ 160 000 Indiens poursuivent leurs études à l'étranger chaque année.

Une source de revenus importante

Pour les universités, les étudiants internationaux sont beaucoup plus « payants » que les étudiants québécois. Au Québec, la facture présentée aux étudiants étrangers se décline comme suit : les droits de scolarité imposés aux étudiants québécois, auxquels s'ajoutent les frais institutionnels obligatoires (621 \$ en moyenne en 2010-2011), plus un montant forfaitaire par crédit (de 375 à 427\$).

De plus, les universités sont autorisées à charger un supplément pouvant atteindre jusqu'à 10% du montant forfaitaire et les frais sont tout simplement déréglementés pour six familles de programme (administration, informatique, génie, droit, mathématique et sciences pures). Plus de 45% des étudiants internationaux sont inscrits dans ces programmes déréglementés.

Les droits universitaires exigés des étudiants étrangers est d'environ sept fois supérieur à ceux payés par les étudiants québécois.

Le cas des étudiants français

On aurait tendance à présumer que les universités francophones se tournent tout naturellement vers le bassin d'étudiants étrangers de langue française. On constate effectivement que les étudiants en provenance de la France formaient en 2010 le tiers (33,6 %) des étudiants étrangers au Québec.

Cependant, les étudiants français rapportent peu de sous. En vertu d'une entente signée avec la France en 1978, les étudiants titulaires d'un passeport français sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires.

De plus, ils ne fréquentent pas tous des établissements scolaires francophones. Loin de là! Il y a quelques années, un reportage de Radio-Canada nous apprenait qu'environ 15% d'entre eux sont inscrits dans une des trois universités anglophones!

Une véritable aubaine! Plutôt que de s'inscrire à un coût exorbitant dans une université américaine, ils viennent étudier sans frais supplémentaires au Québec dans une université anglophone pour « parfaire leur anglais » à nos frais!

Et dire que l'entente de 1978 avec la France avait pour objectif déclaré de « consolider le fait français au Québec »! Ajoutons, pour montrer comment cette entente a été détournée de son objectif, qu'il y a plus d'étudiants français dans les universités anglophones du Québec qu'il y a d'étudiants québécois en France!

Enfin, le Québec a des ententes avec une quarantaine de pays qui bénéficient d'exemptions (quotas) – avec un nombre maximal par pays – du montant forfaitaire réclamé en plus des droits de scolarité exigés des étudiants québécois, pour un total de 1324 étudiants.

Concurrence entre les provinces

L'industrie des étudiants internationaux est appelé à prendre une grande expansion au cours des prochaines années. Dans un récent article du Globe and Mail (24 mars 2012), on rapportait que le gouvernement brésilien projette l'envoi de plus de 100 000 étudiants à l'étranger. Le Canada en accueillerait 12 000 dans ses universités. (Il y aurait présentement moins de 500 étudiants brésiliens au Canada.)

Cette initiative est accueillie avec enthousiasme par le gouvernement Harper qui prône le développement de liens plus étroits entre le Canada et les pays du BRIC (Brésil, Russie, Indes et Chine).

Le gouvernement brésilien a posé comme condition que les étudiants paient les droits de scolarité prévus pour les étudiants canadiens et non pas ceux, beaucoup plus élevés, qu'on demande aux étudiants étrangers.

La question était donc posée : qui va payer la différence? Comme ni les universités, ni les gouvernements provinciaux, ni le gouvernement fédéral ne semblaient disposer à acquitter le montant de cette différence, le gouvernement brésilien a finalement accepté de le faire, mais uniquement pour les étudiants au premier cycle.

Il y a plus d'étudiants étrangers au premier cycle (63%), mais la proportion d'étudiants étrangers augmente avec les cycles. Elle était en 2009 de 7,5% au premier cycle, de 11,7% au deuxième cycle et 22,4% au troisième cycle.

Selon le journaliste du Globe and Mail, il y aurait présentement des négociations avec le Brésil pour les droits de scolarité des étudiants à la maîtrise et au doctorat et quatre universités canadiennes, non identifiées dans l'article, auraient déjà offerts des rabais.

La concurrence entre les universités, mais également entre les provinces canadiennes, risque d'être féroce. Le 26 octobre dernier, le gouvernement du Manitoba a annoncé que les quelque 6 000 étudiants étrangers de la province n'auront plus à souscrire à une assurance privée pour être soignés dans la province. Le Manitoba deviendra alors la quatrième province à offrir ces soins de santé aux étudiants internationaux après la Saskatchewan, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique.

Au Québec, les étudiants internationaux sont tenus d'être couverts par une assurance-maladie privée dont ils doivent assumer les frais d'adhésion. Ceux-ci s'élevaient entre 578 \$ et 792 \$ en 2009. Par contre, les étudiants français sont couverts par la RAMQ, toujours en vertu de l'entente signée avec la France.

La marchandisation de l'éducation

La mondialisation néolibérale corrompt tout ce qui entre dans son giron. Historiquement source de progrès, le commerce international varlope aujourd'hui les particularités nationales en les soumettant aux diktats du marché. Le commerce des étudiants suit la même logique.

Si l'échange d'étudiants entre les pays a toujours été source d'enrichissement mutuel, sa marchandisation en pervertit la nature. Rien de plus normal, dans ce marché, que des pays « exportateurs » d'étudiants, comme le Brésil, négocient à la baisse les droits de scolarité de leurs ressortissants et que des pays « importateurs », comme le Canada, haussent les droits de leur clientèle captive.

Le marché des étudiants étrangers devient plus important que la scolarisation de la population nationale. Les intérêts purement mercantiles l'emportent. Et ces intérêts favorisent les universités anglophones et commandent de faire une plus grande place à l'anglais dans les universités francophones.

Le recrutement d'étudiants étrangers gagne progressivement les cégeps. Cependant, les caractéristiques atypiques de cette institution par rapport au modèle anglo-saxon les désavantagent. Aussi, doit-on s'attendre, au cours des prochaines années, à d'énormes pressions pour leur abolition. Déjà, François Legault de la CAQ s'est prononcé en ce sens.

L'industrie des étudiants étrangers risque de bouleverser de fond en comble notre système d'éducation. Il mérite qu'on s'y attarde et qu'on en prenne la pleine mesure.

Pierre Dubuc

Le 6 avril 2012

Une version abrégée de cet article est paru le 6 avril, dans la page Idées du journal Le Devoir